

INITIALES DU MAIRE
-----
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p><b>PROVINCE DE QUÉBEC</b> <b>MUNICIPALITÉ DE LYSTER</b></p>
Procès verbal du 6 juillet 2009	<p>Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 6 juillet 2009 à 20 h.</p>
	<p>Sont présents : les conseillers Sylvain Labrecque, Normand Raby, Yves Boissonneault, Dany Bolduc et David Boissonneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Beaudoin, maire.</p>
	<p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.</p>
Ordre du jour du 6 juillet 2009	<p style="text-align: center;"><b>ORDRE DU JOUR</b> <b>Séance ordinaire du 6 juillet 2009</b></p>
	<p>1 <i>PRIERE</i></p>
	<p>2 <i>MOT DE BIENVENUE</i></p>
	<p>3 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i></p>
	<p>4 <i>AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR</i></p>
	<p>5 <i>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</i></p>
	<p>5.1 Présentation des comptes</p>
	<p>5.2 Autorisation de signature pour le programme de la SHQ</p>
	<p>5.3 Autorisation de signature entente avec le CPE La Girouette</p>
	<p>5.4 Soumission du calendrier de conservation</p>
	<p>5.5 Changement de procureure pour la Cour municipale commune de Plessisville</p>
	<p>5.6 Appui au projet de déploiement d'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de l'Érable</p>
	<p>5.7 Achat d'un ordinateur portable pour le maire</p>
	<p>6 <i>TRANSPORT</i></p>
	<p>6.1 Contrat rechargement et fossé du rang 3 ouest</p>
	<p>7 <i>HYGIENE DU MILIEU</i></p>
	<p>7.1 Participation à la Journée Normand-Maurice 2009</p>
	<p>8 <i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE</i></p>
	<p>8.1 Adoption du règlement 278 modifiant le règlement de zonage 124</p>
	<p>8.2 Demande de Johanne Fillion</p>
	<p>8.3 Demande à la CPTAQ de Ferme La Ronchonnerie</p>
	<p>8.4 Demande à la CPTAQ d'Entreprise Lucar</p>
	<p>9 <i>PERIODE DE QUESTIONS</i></p>
	<p>10 <i>CORRESPONDANCE</i></p>
	<p>10.1 Souper-reconnaissance du Prix bénévolat en loisir et sport Dollard-Morin</p>
	<p>10.2 Rencontre d'information sur les programmes d'aide financière aux infrastructures municipales</p>
	<p>11 <i>VARIA</i></p>
	<p>11.1 Demande de M. Marcel Gingras</p>
	<p>11.2 Autorisation de circuler dans la municipalité pour SOPFEU</p>
	<p>11.3 Souper gastronomique du Festival de la canneberge</p>
	<p>11.4 Lettre de remerciement à Monsieur Réal Beaudoin</p>
	<p>12 <i>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE</i></p>
	<p>13 <i>LEVEE DE L'ASSEMBLEE</i></p>
Ouverture de la séance	<p>Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la</p>

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



<p>153-2009 Adoption de l'ordre du jour</p>	<p>lecture.</p> <p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
<p>154-2009 Inversion des points à l'ordre du jour</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
<p>155-2009 Présentation des comptes</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :</p> <table data-bbox="358 1158 1336 1266"> <tr> <td>Chèques numéros 9010 à 9057</td> <td>180 717.17 \$</td> </tr> <tr> <td>Autres paiements effectués par la directrice générale</td> <td>12 655.12 \$</td> </tr> <tr> <td>Grand total des paiements</td> <td>193 372.29 \$</td> </tr> </table> <p><b>ADOPTÉE</b></p>	Chèques numéros 9010 à 9057	180 717.17 \$	Autres paiements effectués par la directrice générale	12 655.12 \$	Grand total des paiements	193 372.29 \$
Chèques numéros 9010 à 9057	180 717.17 \$						
Autres paiements effectués par la directrice générale	12 655.12 \$						
Grand total des paiements	193 372.29 \$						
<p>156-2009 Autorisation de signature pour le programme de la SHQ</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Madame Suzy Côté, à signer l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat ainsi que l'entente concernant la sécurité de l'information à intervenir avec la Société d'habitation du Québec.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
<p>157-2009 Autorisation de signature entente avec le CPE La Girouette</p>	<p><b>SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE</b> <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</b></p> <p>QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente qui sera annexée au bail actuel du CPE La Girouette concernant les travaux à l'Édifrice St-Louis, ceci en attendant la signature d'un nouveau bail à intervenir à la fin des travaux.</p> <p><b>ADOPTÉE</b></p>						
<p>158-2009 Soumission du calendrier de conservation</p>	<p>ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;</p> <p>ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;</p> <p>ATTENDU que la Municipalité de Lyster est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;</p>						

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ATTENDU que la Municipalité de Lyster n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

D'autoriser Monsieur Michel Pépin, archiviste, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Lyster.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

DE RETENIR les services de Me Sylvain Beauregard, avocat, à titre de procureur de la Municipalité de Lyster à la Cour municipale commune de Plessisville, au tarif horaire de 100 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser Me Sylvain Beauregard, agissant à titre de procureur de la poursuite à la Cour municipale commune de Plessisville, à délivrer, au nom de la Municipalité de Lyster, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du Conseil, du Code de la sécurité routière ou d'un règlement adopté sous son empire et de la Loi sur le transport par taxi ou d'un règlement adopté sous son empire.

**ADOPTÉE**

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la municipalité de pouvoir obtenir le service d'internet haute vitesse ;

ATTENDU que la MRC de l'Érable a fait réaliser un plan de couverture internet haute vitesse afin de desservir 80% du territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'il est plus efficace et plus stratégique de déployer le service d'internet haute vitesse en commun afin de maximiser les investissements et d'augmenter le taux de couverture des citoyens ;

ATTENDU la mise en place du programme «Communautés rurales branchées» du gouvernement du Québec qui permet de financer jusqu'à 66% des coûts du projet ;

**A CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil de la Municipalité de Lyster appuie le projet de la MRC de l'Érable de déployer le service internet haute vitesse sur notre territoire.

**ADOPTÉE**

ATTENDU que le conseil de la MRC de l'Érable désire devenir un conseil sans papier ;

ATTENDU que l'achat d'un portable est nécessaire pour ce faire ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC**  
**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

159-2009  
 Changement de procureure pour la Cour municipale commune de Plessisville

160-2009  
 Appui au projet de déploiement d'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de l'Érable

161-2009  
 Achat d'un ordinateur portable pour le maire

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un portable pour le maire de la municipalité.

**ADOPTÉE**

162-2009  
Contrat  
rechargement et  
fossé du rang 3  
ouest

ATTENDU que la municipalité désire terminer le rechargement du rang 3 ouest ;

ATTENDU que la municipalité avait demandé des prix pour deux options, soit l'option 1 avec du gravier et l'option 2 avec du tuf, puisque la disponibilité du tuf était incertaine ;

ATTENDU les soumissions reçues suite à la parution de l'appel d'offre public dans le Journal Constructo ;

Soumissionnaires	Option de travaux	Montant avant taxes
Excavation Marcel Paradis inc.	1	157 660.00\$
Excavation Marcel Paradis inc.	2	142 422.50\$

**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Excavation Marcel Paradis inc.

QUE l'option sera choisie en fonction de la disponibilité du tuf.

**ADOPTÉE**

163-2009  
Participation à la  
Journée  
Normand-  
Maurice 2009

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité participera à la Journée Normand-Maurice qui aura lieu le samedi 17 octobre 2009 moyennant certains frais qui seront autorisés ultérieurement.

**ADOPTÉE**

164-2009  
Adoption du  
deuxième projet  
de règlement  
modifié 278  
modifiant le  
règlement de  
zonage 124

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le deuxième projet de règlement modifié numéro 278 intitulé «Règlement 278 modifiant le règlement de zonage 124.»

**ADOPTÉE**

Demande de  
Johanne Fillion

Le conseil municipal prendra plus d'informations à propos de la demande de Madame Fillion et remettra le sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance.

En tant que propriétaire de la Ferme La Ronchonnerie, le conseiller David Boissonneault mentionne son intérêt en regard du prochain point à l'ordre du jour, et se retire des délibérations et du vote.

165-2009  
Demande à la  
CPTAQ de David  
Boissonneault

ATTENDU la demande d'aliénation pour la Ferme La Ronchonnerie afin faire deux entreprises distinctes, soit une pour la production actuelle de porcs et une deuxième pour un projet de cannebergère ;

ATTENDU que la demande d'aliénation n'aurait aucun effet sur l'homogénéité du milieu agricole ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 124 de la municipalité ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la demande de Monsieur David Boissonneault adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.

**ADOPTÉE**

166-2009  
Demande à la  
CTPAQ  
d'Entreprise  
Lucar

ATTENDU la demande d'Entreprises Lucar (2735-5536 Québec inc.) de procéder au déboisement d'une partie de sa propriété afin d'optimiser la superficie disponible et de faciliter l'aménagement des bassins de culture, digues, fossés et canaux de drainage et d'irrigation nécessaires à l'aménagement d'une cannebergière sur le lot 12 du rang 5 de la municipalité de Lyster ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 124 de la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE ce conseil municipal approuve la demande d'Entreprises Lucar (2735-5536 Québec inc.) adressée à la CTPAQ et recommande à celle-ci de l'autoriser.

**ADOPTÉE**

Période de  
questions

Monsieur le Maire invite les citoyens à la période de questions.

167-2009  
Demande de M.  
Marcel Gingras

ATTENDU la lettre de Monsieur Marcel Gingras recommandant une distance de 6 pieds de son terrain pour l'excavation de la sablière ;

ATTENDU que Ferme Ranchel a toutes les autorisations requises pour exploiter la sablière ;

ATTENDU que la municipalité n'a pas de pouvoirs dans la recommandation émise par M. Gingras ;

**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal envoie une lettre à M. Gingras lui suggérant de s'adresser à la CPTAQ.

**ADOPTÉE**

168-2009  
Autorisation de  
circuler dans la  
municipalité pour  
SOPFEU

ATTENDU que les employés de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) sollicitent l'autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster dans le cadre d'un cyclothon qui permet d'amasser des fonds pour des organismes de charités ;

ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées à vélo autorisant l'activité sur leur territoire ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DANY BOLDUC  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les cyclistes de SOPFEU à circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster pour leur activité qui aura lieu le samedi 26 septembre 2009.

**ADOPTÉE**

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



169-2009  
Souper  
gastronomique  
du Festival de la  
canneberge

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'achat de 2 billets à 90.00\$ chaque pour le souper gastronomique du Festival de la Canneberge de Villeroy qui aura lieu le 12 septembre 2009. La somme sera puisée dans le poste Promotion municipalité (02 69000 999).

**ADOPTÉE**

170-2009  
Lettre de  
remerciement à  
M. Réal  
Beaudoin

**SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale d'envoyer une lettre de remerciement à Monsieur Réal Beaudoin pour l'aménagement du terrain situé au coin de la rue Marquis.

**ADOPTÉE**

171-2009  
Adoption du  
procès verbal  
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : SYLVAIN LABRECQUE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

**ADOPTÉE**

172-2009  
Levée de  
l'assemblée

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette session soit levée à 21 h.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
*Marcel Beaudoin*  
Maire

\_\_\_\_\_  
*Suzy Côté*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**  
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6<sup>e</sup> jour de juillet 2009.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière